

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	Délibération
	Séance publique du 9 juillet 2021	N° 2021-368

Convocation du 2 juillet 2021

Aujourd'hui vendredi 9 juillet 2021 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Bernard-Louis BLANC, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Eve DEMANGE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Bastien RIVIERES, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOULET, Mme Agnès VERSEPUY.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Jean TOUZEAU à M. Jean-François EGRON
Mme Marie-Claude NOEL à Mme Isabelle RAMI
M. Dominique ALCALA à M. Fabrice MORETTI
Mme Christine BONNEFOY à M. Michel LABARDIN
M. Olivier CAZAUX à Mme Isabelle RAMI
M. Max COLES à M. Kévin SUBRENAT
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET
Mme Fabienne DUMAS à M. Patrick BOBET
M. Maxime GHESQUIERE à M. Radouane-Cyrille JABER
Mme Fannie LE BOULANGER à M. Radouane-Cyrille JABER
M. Thierry MILLET à M. Jacques MANGON
Mme Eva MILLIER à Mme Fatiha BOZDAG
M. Jérôme PESCHINA à M. Christophe DUPRAT
M. Patrick PUJOL à M. Christophe DUPRAT
Mme Marie RECALDE à M. Thierry TRIJOULET
M. Fabien ROBERT à M. Emmanuel SALLABERRY
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à Mme Typhaine CORNACCHIARI
M. Jean-Marie TROUCHE à Mme Karine ROUX-LABAT

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Pierre HURMIC à Mme Claudine BICHET de 12h50 à 14h30
M. Patrick LABESSE à M. Alain GARNIER à partir de 15h40
M. Bernard Louis BLANC à M. Laurent GUILLEMIN à partir de 13h15
Mme Brigitte BLOCH à Mme Céline PAPIN de 12h15 à 14h30
M. Alexandre RUBIO à Mme Josiane ZAMBON à partir de 15h55
M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI à partir de 16h
Mme Simone BONORON à M. Guillaume GARRIGUES de 13h25 à 14h30

Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Françoise FREMY de 11h15 à 14h30
Mme Myriam BRET à M. Nordine GUENDEZ à partir de 11h30
M. Alain CAZABONNE à M. Emmanuel SALLABERRY à partir de 13h15
M. Didier CUGY à M. Stéphane GOMOT à partir de 15h20
Mme Laure CURVALE à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à partir de 14h30
Mme Fabienne HELBIG à Mme Anne FAHMY à partir de 13h15
Mme Sylvie JUQUIN à Mme Anne LEPINE à partir de 14h30
M. Gwénaél LAMARQUE à M. Benoît RAUTUREAU de 12h05 à 14h30
Mme Zeineb LOUNICI à M. Benoît RAUTUREAU jusqu'à 10h20
M. Guillaume MARI à Mme Eve DEMANGE à partir de 13h20
M. Stéphane MARI à M. Thomas CAZENAVE jusqu'à 13h00
M. Michel POIGNONEC à M. Nicolas FLORIAN à partir de 14h30
M. Franck RAYNAL à M. Michel LABARDIN à partir de 14h30
Mme Agnès VERSEPUY à M. Jacques MANGON à partir de 14h30

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 9 juillet 2021	Délibération
	Direction générale Haute qualité de vie Direction Prévention et Gestion des Déchets	N° 2021-368

Compensation Zone humide site Centre de tri - Convention - Autorisations - Décision

Monsieur Patrick LABESSE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

La convention de délégation de service public, pour le traitement et la valorisation des déchets ménagers de la Métropole a été votée le 12 juillet 2019 et le contrat a été signé le 1er août 2019.

Les missions du délégataire incluent la conception et la réalisation sous maîtrise d'ouvrage privée des travaux d'agrandissement du centre de tri de Bègles actuel.

En effet, pour répondre aux objectifs de la loi 2015-992 en date du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, qui impose la généralisation de l'extension des consignes de tri des emballages ménagers à l'ensemble des emballages plastiques à l'horizon 2022, des études sur le centre de tri métropolitain existant et le contexte territorial local (évolution démographique à horizon 2030) avaient conclu à un potentiel d'évolution du site au regard de sa structure, à son bon état général et à la possibilité de ne procéder qu'à un agrandissement d'une surface de l'ordre de 5000m² pour lui permettre d'évoluer vers l'extension des consignes de tri, pour un budget de l'ordre de 32 millions d'euros.

La loi n°2019-773 du 24 juillet 2019 portant création de l'Office français de la biodiversité est venue préciser la définition des zones humides et une clarification est intervenue (article L211 - 1 du Code de l'environnement) aux termes de laquelle le terrain mis à disposition du délégataire pour l'extension du centre de tri est une zone humide du fait de la végétation présente.

Un travail d'évitement des impacts sur site, de réduction de ceux qui n'ont pu être évités et de proposition de mesures de compensation sur un terrain identifié sur la commune de Bègles a donc été mené par le délégataire avec l'accompagnement de Bordeaux Métropole. Ainsi le projet initial a été modifié afin de prendre en compte les objectifs de réduction de l'impact sur la zone humide :

- Modification de l'implantation des ouvrages et du bassin d'orage de manière à réduire la zone humide détruite à 9 100 m².
- Sanctuarisation et rénovation des terrains restant au nord de manière à limiter l'impact de l'extension sur la faune et la flore.
- Enfin, les travaux ne démarreront qu'en Septembre 2021 pour respecter la période de nidification.

Par ailleurs, par suite d'une étude par Bordeaux Métropole, un terrain de compensation de 1,5 ha a été trouvé sur la commune de Bègles qui a donné son accord pour une mise à disposition durant 30 ans. Un plan de restauration et de gestion de ce terrain a été étudié (voir annexes), il pourra être appelé à évoluer durant cette période.

Les travaux prévus à ce plan comprennent essentiellement une dépollution du terrain, une

replantation, un entretien et un suivi par un écologue.

La convention ci-jointe précise donc les rôles et obligations de chacune des parties.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU la loi 2015-992 en date du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, qui impose la généralisation de l'extension des consignes de tri des emballages ménagers à l'ensemble des emballages plastiques à l'horizon 2022,

VU la loi 2019-773 du 24 juillet 2019, portant création de l'office français de la biodiversité,

VU l'article L211 - 1 du Code de l'environnement,

VU la délibération n° 2019-476 en date du 12 juillet 2019, portant attribution du contrat de concession relatif au traitement des déchets ménagers et assimilés à la société SOVAL,

VU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE dans le cadre des travaux pour l'adaptation du centre de tri, l'application de la séquence « Eviter / Réduire / Compenser » a permis de limiter les impacts sur la zone humide du terrain de construction et qu'un terrain de compensation a été trouvé dont la restauration et la gestion font l'objet d'une convention tripartite entre la mairie de Bègles, VALBOM et Bordeaux Métropole

DECIDE

Article 1 : d'approuver la convention ;

Article 2 : d'autoriser M Le Président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention : Monsieur POUTOU;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 9 juillet 2021

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 12 JUILLET 2021	Pour expédition conforme,
PUBLIÉ LE : 12 JUILLET 2021	le Vice-président,
	Monsieur Patrick LABESSE